

BIÈVRE-EST

La garantie jeunes, c'est quoi ?

La Garantie jeunes s'adresse aux 16-25 ans en situation de précarité (peu ou pas de revenus et sans soutien familial) ni scolarisés ou étudiants, ni en emploi ou en formation. C'est une garantie à une première expérience professionnelle : multiplication des mises en situation (stages, intérim, CDD...).

Durant ce temps, le jeune perçoit une allocation mensuelle de 480 € permettant ainsi de lever les freins d'accès à l'emploi : mobilité, santé, logement. Il bénéficie, également d'un accompagnement vers et dans l'emploi contractualisé avec la Mission locale et d'une durée d'un an.

Un dossier de demande d'admission est à constituer auprès d'un conseiller du secteur de Bièvre Est.

Renseignements auprès des conseillères Mob Bièvre Est : Monique Floriot ou Martine Jacomeli sur Renage et Le Grand-Lemps, ou au 04 74 79 18 18.
